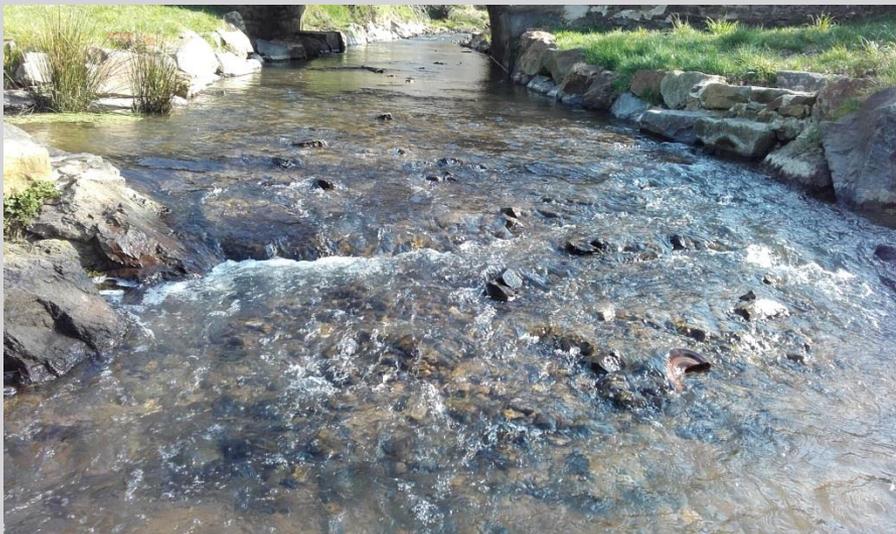


# RAPPORT D'ACTIVITES 2016



*Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze*



# Préambule

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la « démocratisation et à la transparence », le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, est tenu de rendre compte tous les ans de ses activités, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres et présidents des collectivités membres.



# Sommaire

## I) Présentation du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze

- Organisation administrative ..... p. 4
- Statuts juridiques, compétences, missions et objectifs ..... p. 7
- Personnel et siège social ..... p. 11

## II) L'activité du syndicat en 2016

SANGUEZE	• Restauration des berges et de la ripisylve CTMA .....	p. 14
	• Passage routier devant le Pont-gallo romain à Mouzillon .....	p. 19
	• Acquisition de la chaussée de Bois Chaudeau .....	p. 22
	• Crue du 9 février 2016 .....	p. 23
	• Nettoyage de la Logne par le Lycée de Briacé .....	p. 24
	• Pêche électrique .....	p. 25
MOINE		
	• Etude de faisabilité ouvrages Garenne Valentin et Moulin Cassé .....	p. 27
	• Restauration des berges et de la rispisyve .....	p. 28
	• Crue du 8 janvier 2016 .....	p. 32
	• Action pédagogique – collège Trémolières à Cholet .....	p. 33
Moine et Sanguèze		
	• Modification des statuts .....	p. 35
	• Ecourues du 1 <sup>er</sup> novembre 2016 au 31 janvier 2017.....	p. 36
	• Lutte contre les ragondins .....	p. 37

L'ensemble de ces opérations fait l'objet de financements par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Pays de la Loire (via le Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise).

## III) Perspectives 2017

# I) Présentation du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze

## Organisation administrative

Créé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement de restauration et d'entretien du lit mais aussi les rives et les affluents.

Le SVMS regroupe 4 structures intercommunales (la Communauté d'Agglomération du Choletais, Mauges Communauté la Communauté de Communes Centre-Mauges, la Communauté de Communes Moine et Sèvre et Montrevault Communauté) et 8 communes situées sur 3 départements (Maine et Loire, Vendée et Loire-Atlantique).

Il s'agit donc juridiquement, d'un syndicat mixte et est administré par un comité syndical de 22 membres (un délégué titulaire et un suppléant par commune adhérente).

## **Les 27 communes représentant le SVMS sont :**

Cholet, Chanteloup les Bois, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Mazières en Mauges, Nuillé, Toutlemonde, Saint Christophe du Bois, Clisson, Gétigné, Beaupréau-en-Mauges (Gesté), Montrevault-sur-Evre (la Chaussaire), Sèvremoine (La Renaudière, Montfaucon/Montigné, Roussay, Saint André de la Marche, Saint Crespin sur Moine, Saint Germain sur Moine, Saint Macaire en Mauges, Tillières), Maulévrier, Mortagne sur Sèvre, Mouzillon, le Pallet, la Regrippière, et Vallet.

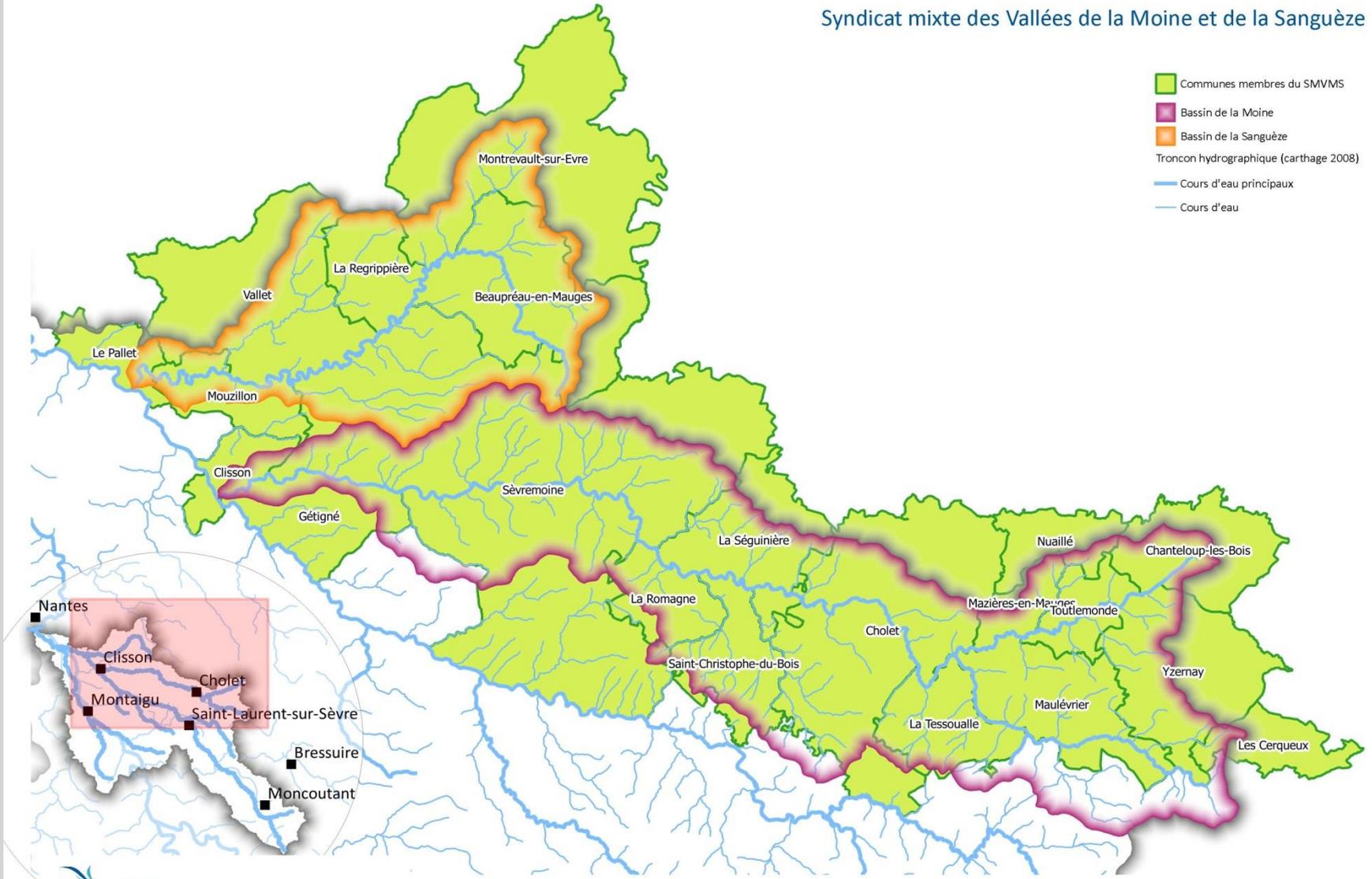
↪ **soit 136 692 habitants (chiffre DGF 2016)**

## **Les données géographiques :**

La Moine est une rivière de 70 kms de long, s'écoulant de Saint Aubin de Baubigné (Deux Sèvres) à Clisson (confluence avec la Sèvre).

La Sanguèze est une rivière de 43 kms de long, s'écoulant de la commune déléguée la Renaudière jusqu'au Pallet.

# Syndicat mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze



- Communes membres du SMVMS
- Bassin de la Moine
- Bassin de la Sanguèze
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau

08 - 44 74 14 00 - www.smvms.com



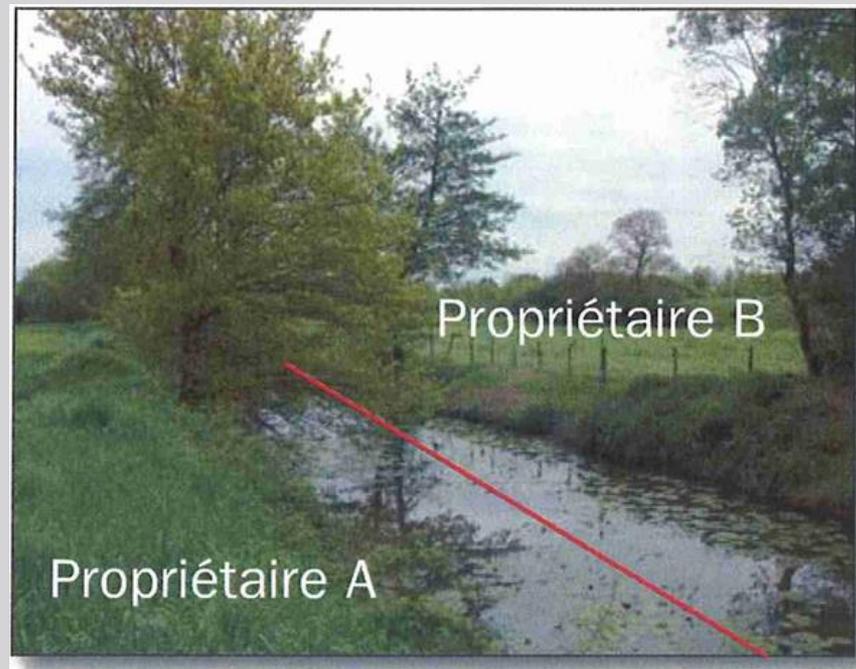
Date d'édition : 2017-02-15  
 Éditée par : Sébastien RENOU  
 QGIS version : 2.14.9-Essen



## Statuts juridiques

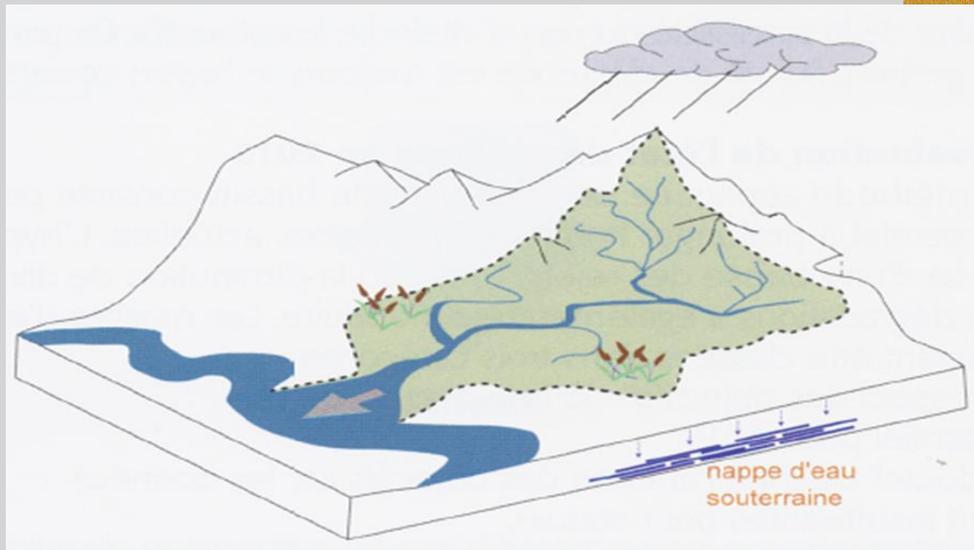
La Moine, la Sanguèze et tous leurs affluents sont des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent pas au domaine public. Chaque propriétaire riverain, propriétaire de la moitié du lit, doit donc assurer l'entretien des berges et du fonds.

Mais, laissés à l'abandon, les collectivités riveraines ont décidé de mettre fin à cette dégradation, en créant le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze.



# Compétences et missions

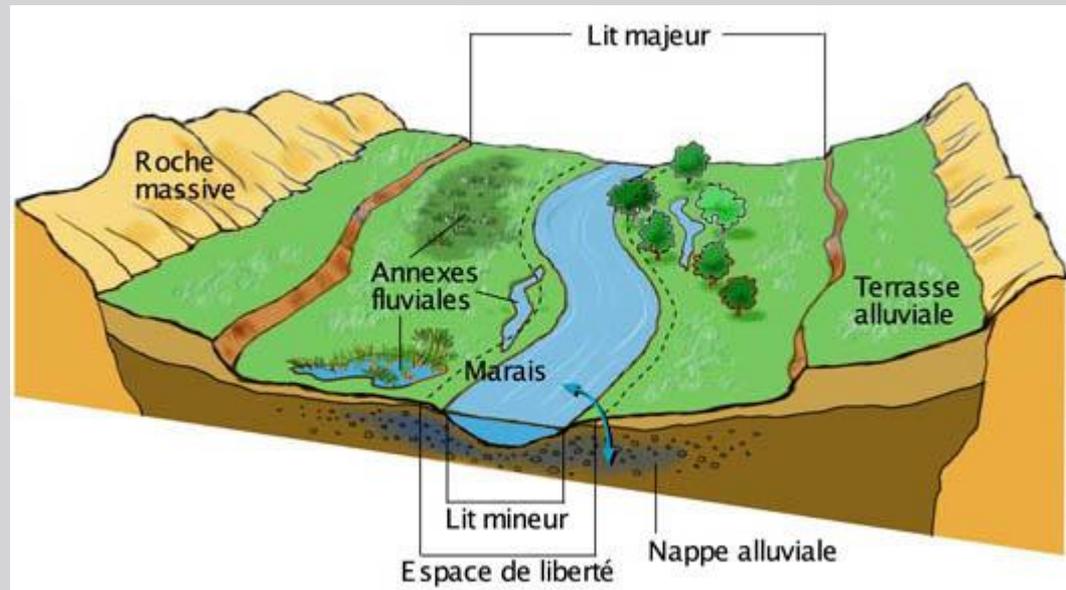
Chargé d'entretenir la Moine, la Sanguèze et leurs affluents, depuis l'arrêté interpréfectoral du 6 décembre 2013, le SVMS est un syndicat de bassin versant.



« Une rivière est une subtile complicité entre de l'eau, des minéraux, des végétaux et des animaux »

Le syndicat est chargé :

- d'études, de la réalisation et du suivi d'aménagements hydrauliques, de la restauration et de l'entretien des cours d'eau sur le lit mineur.
- de la mise en œuvre d'actions sur le lit majeur (plus hautes eaux connues) : protection et mise en valeur des zones humides, lutte contre les espèces invasives.
- d'actions concertées de gestion quantitatives et qualitatives de l'eau à l'échelle du bassin versant.



# Objectifs

- ↳ le maintien des berges
- ↳ le libre écoulement des eaux
- ↳ la préservation des milieux aquatiques
- ↳ le développement de la biodiversité
- ↳ l'élimination des obstacles à l'écoulement
- ↳ l'amélioration de la qualité des eaux et de la rivière

Banquette Parc de Moine  
à Cholet ➤



# Personnel

- 2 techniciens de rivière mis à disposition à plein temps par le Syndicat Mixte EPTB Sèvre Nantaise

Eddie Renou, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1991, travaillant pour la Moine et la Sanguèze.

Muriel Ribeyrolles, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006, travaillant pour la Moine et l'Ouin.

- 1 rédacteur à 80%, mutualisé avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B)  
Valérie Dron, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

- 1 adjoint administratif recruté à 60% (soit 21h/semaine), mutualisé avec le Syndicat Mixte Valor3E et l'Agglo2B

Sylvie Boidron, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Siège social :

1 rue Thomas Edison – ZI la Bergerie  
à la Séguinière



## II) L'activité du syndicat en 2016

Dates des **comités syndicaux** :

- ↪ le 19 janvier 2016
- ↪ le 23 juin 2016
- ↪ le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Dates des réunions de **bureau syndical** :

- ↪ le 6 juin 2016
- ↪ le 5 septembre 2016
- ↪ le 17 novembre 2016

**TRAVAUX SUR LA  
SANGUEZE :  
restauration berges et  
ripisylve, enlèvement  
d'embâcles,  
renaturation ...**

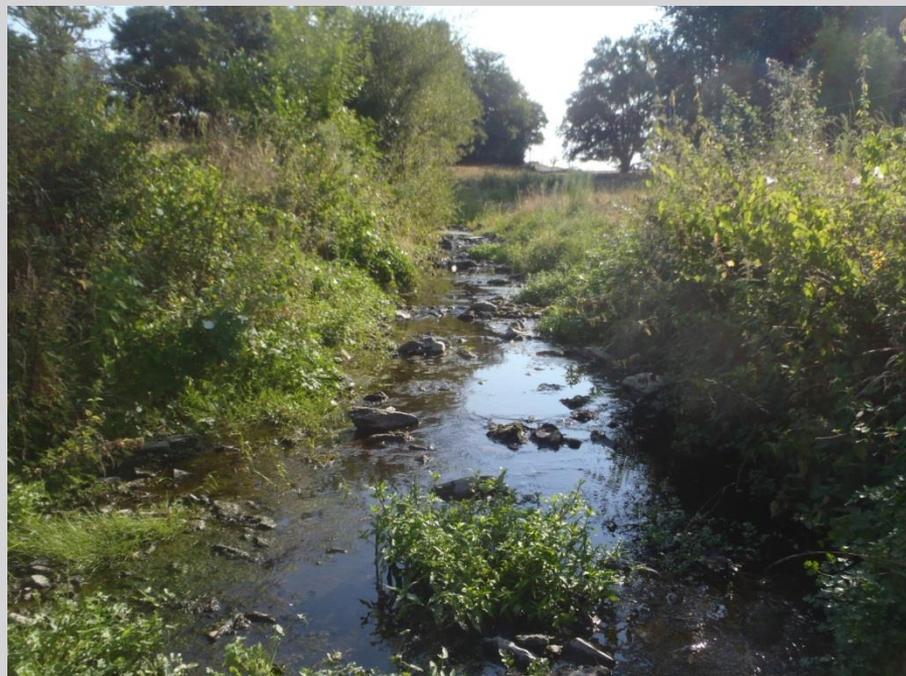
# RESTAURATION DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE

## CTMA – BASSIN VERSANT SANGUEZE

Le syndicat a poursuivi son programme de restauration des berges et de la ripisylve, prévu dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques). Les travaux sont effectués par Empreinte Environnement de Saint Hilaire de Clisson, l'association d'insertion l'Eclaircie de Cholet, avec des interventions ponctuelles de Jean-François Lafon, débardeur à cheval, venant de Saint-Paterne-de-Racan.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 47 415,34 €

Ruisseau de La Braudière –  
commune de Tillières ➤



# RUISSEAU DE LA GRAVELIERE

## COMMUNES DE TILLIERES ET DE SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE



▲ Avant travaux ▲



▲ Village de la Gaudinière à Tillières - Après travaux ▲

# RUISSEAU DE LA DIGUE – COMMUNE DE SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE (VILLAGE DE LA VINCENDELIERE)



# RUISSEAU DE LA DIGUE – COMMUNE DE TILLIERES VILLAGE DU CARTERON



Pendant les travaux ▲



◀ Après travaux ▲



## PASSAGE ROUTIER DEVANT LE PONT-GALLO ROMAIN À MOUZILLON

Les travaux de suppression du passage routier en amont immédiat du pont-gallo romain ont été réalisés par l'entreprise Thouzeau de Beauvoir-sur-Mer en décembre 2016, pour un montant total de 25 256,40 € TTC. Pour rappel, la maîtrise d'œuvre avait été menée par le cabinet Egis Eau en septembre 2016.



Passage routier avant travaux ▲

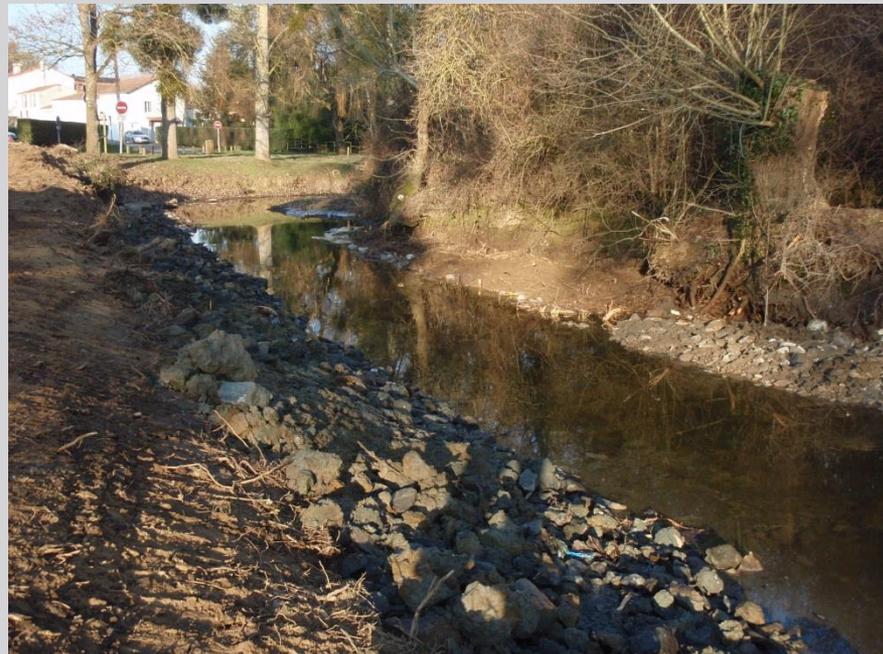


◀ ▼ Travaux de démolition ▲





Après travaux ▲ ➤



## CHAUSSEE DU BOIS CHAUDEAU

Le Moulin du Bois Chaudeau, situé sur la commune de Mouzillon appartient à Monsieur Jean-Yves JODEAU. Ce dernier souhaite vendre sa propriété et propose la cession de la chaussée et de la parcelle joutant, pour l'euro symbolique. Cette acquisition permettrait au syndicat de programmer son aménagement dans les années à venir.

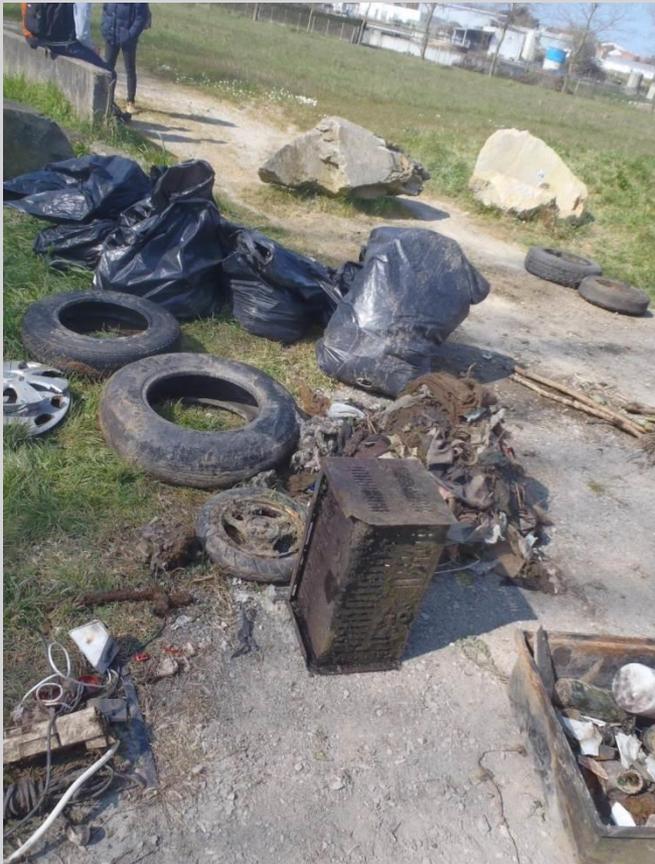


# CRUE – 9 FEVRIER 2016

Hautes eaux sur la Digue  
à Vallet ▼ ➤



# NETTOYAGE DE LA LOGNE A VALLET PAR LE LYCEE DE BRIACE - 23 MARS 2016



# PÊCHE ELECTRIQUE - SANGUÈZE – 26 JUIN 2016



▲ Pêche réalisée au pied du Musée du Vignoble sur la commune du Pallet ▲

**TRAVAUX SUR  
LA MOINE :  
restauration berges et  
ripisylve, enlèvement  
d'embâcles ...**

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ – 3 OUVRAGES SUR LA MOINE

Une étude de faisabilité relative à trois ouvrages sur la Moine avait été lancée en septembre 2015 jusqu'en juillet 2016 par le cabinet SEGI de Clisson, pour un montant de 30 240 €. Elle concernait la chaussée de la Garenne Valentin (communes de Clisson et Gétigné), la chaussée de Moulin Cassé (communes de Gétigné et St Crespin sur Moine) et la chaussée du Pont de Moine (commune de Montfaucon-Montigné).

Un accord a été donné sur le scénario d'abaissement ou arasement partiel pour les chaussées de la Garenne Valentin et de Moulin Cassé, classées liste 2 (conformité avec la DCE obligatoire pour juillet 2017).

La maîtrise d'œuvre est prévue pour juin 2017 et les travaux seront planifiés par la suite.

# RESTAURATION DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE

## CTMA – MOINE

Le syndicat a poursuivi son programme de restauration des berges et de la ripisylve, prévu dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques). Les travaux sont effectués par l'Eclaircie, association d'insertion, avec des interventions ponctuelles de Jean-François Lafon, débardeur à cheval.

Coût total : 43 971,13 €

Elagage au Moulin de Pinsart –  
commune de St Germain sur  
Moine ➤



## POSE DE CLÔTURES – VILLAGE DE L'HOUMOIS À MAULEVRIER





## Embâcle à Toutlemonde ▼

▲ Pose de clôtures et débardage à cheval à Cholet, en amont de la RD 249 ▼





▲ Enlèvement d'embâcles et broyage – Moulin du Bouchot –  
commune de La Séguinière

# CRUE DU 8 JANVIER 2016



▲ Moulin de Robat sur la commune de Montfaucon-Montigné

# ACTION PEDAGOGIQUE

## COLLEGE TREMOLIERE DE CHOLET - LE 29 AVRIL 2016



**MOINE**

**ET**

**SANGUEZE**

## MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze ont été modifiés par un arrêté interpréfectoral en date du 14 décembre 2016, en raison :

- du nouveau siège social du Syndicat qui est désormais situé 1 rue Thomas Edison à La Séguinière ;
- de l'adhésion de deux communes situées en amont de la Moine : Yzernay (par une délibération du 22 février 2016) et les Cerqueux (par une délibération du 10 mars 2016). Ces communes font partie de la Communauté de Communes du Bocage qui a fusionné avec la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC), à compter du 1er janvier 2017. C'est donc à compter de cette date, que la CAC adhèrera au SVMS en lieu et place de ces deux communes.

# ECOURUES – DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016 AU 31 JANVIER 2017

Courrier adressé  
par la Direction  
Départementale  
des Territoires à  
tous les  
propriétaires de  
vannages ➤

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale des territoires** ANGERS, le 07 NOV. 2016  
**Service Eau Environnement Forêt**  
Unité PROTECTION et POLICE DE L'EAU

**Le directeur départemental des territoires**  
à

Affaire suivie par Johan DUPRET  
Tél. : 02 41.86.66.47  
Courriel : johan.dupret@maine-et-loire.gouv.fr  
N/Réf. : SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

**Objet :** Ouverture hivernale des vannages des ouvrages sur cours d'eau.  
Moulin Cassé

COPIE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Nantaise approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015 comporte dans son règlement, à l'article 2, une obligation d'ouverture des vannes de certains ouvrages sur cours d'eau pendant la période hivernale (entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 janvier).

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un ouvrage concerné par cette règle d'ouverture hivernale des vannes, je vous invite donc à contacter le technicien de votre syndicat de rivière, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous pour tout complément d'information ou précision sur la mise en œuvre de cette démarche.

Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze  
Rue Thomas Edison  
ZI de la Bergerie  
49280 LA SEGUINIÈRE  
Tel : 02.52.60.09.23  
courriel : siam.vdron@orange.fr

Le règlement du SAGE est accessible à l'adresse suivante : [http://www.sevre-nantaise.com/documents/2015-05-11\\_154307\\_REGLEMENT\\_SAGE\\_app2015.pdf](http://www.sevre-nantaise.com/documents/2015-05-11_154307_REGLEMENT_SAGE_app2015.pdf)

P/Le Directeur Départemental des Territoires  
La Direction Départementale  
des Territoires  
Isabelle MAILLER

# LUTTE CONTRE LES RAGONDINS SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA MOINE ET DE LA SANGUEZE

La lutte contre les ragondins est menée, sur tout le linéaire de la Sanguèze et de la Moine et leurs affluents, en coordination avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Une prime à la capture est versée aux piégeurs de 2,50 € par prise (1,50 € par la FDGDON et 1 € par le SVMS), depuis 2009. Un suivi de population est également effectué. Le coût total de cette lutte pour l'année 2016 est de 6 340,71 € avec 5 175 captures.



## III) PERSPECTIVES 2017

### Sur la Sanguèze

- ✓ Restauration du ruisseau de la Gravelière à Tillières ;
- ✓ Restauration du ruisseau de l'Aulnay Barbot à Gesté ;
- ✓ Lancement maîtrise d'œuvre à Bois Chaudeau ;
- ✓ Restauration forestière de Bois Chaudeau ;
- ✓ Pose de clôtures et abreuvoirs ;
- ✓ Retrait d'embâcles.

### Sur la Moine

- ✓ Restauration du ruisseau de la Haie de Rezé à Maulévrier et de la Guichardière ;
- ✓ Choix d'un scénario suite à la maîtrise d'œuvre de la chaussée de la Garenne Valentin et Moulin Cassé ;
- ✓ Lancement d'une étude de faisabilité de réduction des impacts des ouvrages hydrauliques de Maulévrier y compris ceux du Parc Oriental ;
- ✓ Suivi faune et flore – site de Bikini à Saint-Crespin-sur-Moine ;
- ✓ Aménagement de berges ;
- ✓ Pose de clôtures et abreuvoirs ;
- ✓ Retrait d'embâcles.